



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2025

Version du : 15.01.2025

Validé par : Erven LEON, Président

Débat sur les orientations budgétaires : lors du Comité syndical de Vigipol du 06.02.2025

Le présent rapport dresse le bilan de l'activité de Vigipol en 2024 et un état des lieux de la situation du Syndicat mixte au début de cette nouvelle année. Il présente également les priorités à mettre en œuvre au cours de l'année 2025 et leur déclinaison en actions concrètes.

SOMMAIRE

I. Cadre réglementaire	3
II. Bilan de l'activité 2024	4
1. Bilan des priorités fixées pour l'année 2024	5
2. Bilan des actions menées par Vigipol dans sa convention avec la Région Bretagne	6
III. Situation de Vigipol depuis le 1^{er} janvier 2025 et orientations	10
1. Le recentrage des missions du syndicat mixte à destination de ses adhérents.....	10
2. L'organisation interne du syndicat mixte.....	11
IV. Les missions de Vigipol et leur financement pour 2025	12
1. Priorité 1 : Conforter le rôle du syndicat mixte auprès des collectivités littorales.....	14
2. Priorité 2 : Optimiser les sources de financement	15
3. Priorité 3 : Déployer les nouveaux outils opérationnels et être au plus près des adhérents et des territoires	15
4. Les actions prévues dans la convention triennale avec la région Bretagne pour 2025....	17
V. Analyse budgétaire	20
1. Bilan de l'année 2024.....	20
2. Résultats provisoires de l'exercice.....	22
3. Évolution du fonds de réserve	23
4. Orientations budgétaires prévisionnelles pour 2025	23

I. CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux EPCI conformément à l'article L.5211-36 du CGCT, expose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 doit être tenu.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

Il a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités, ainsi, en cas d'absence de débat, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure, distincte du DOB. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget. Pour les collectivités soumises au DOB ayant adopté le référentiel M57, « *la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget* » (article L.5217-10-4 du CGCT).

Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l'Assemblée délibérante, qui doit faire l'objet d'un vote de sa part, prenant en compte non seulement la tenue du débat, mais également l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion (article L. 2121-12 du CGCT).

Cette note explicative doit être suffisamment détaillée et comporter les éléments suivants :

- > Éléments d'analyse prospective
- > Informations sur les principaux investissements projetés
- > Informations sur le niveau d'endettement et son évolution
- > Évolution des participations

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, outre les dispositions précitées, le rapport de présentation du DOB doit comporter, dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions :

- > Une présentation de la structure et de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs ;
- > Une présentation des dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- > Une présentation de la durée effective du travail.

Enfin, l'article 107 dispose que l'EPCI doit transmettre les éléments de son DOB aux collectivités membres. Le DOB fait l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de la tenue du débat (article L. 2312-1 du CGCT).

II. BILAN DE L'ACTIVITE 2024

L'année 2024 a été ponctuée de plusieurs moments notables pour le syndicat mixte et les agents :

- > Une année marquée par une organisation interne qui fonctionne toujours en mode dégradé en l'absence de direction
- > Des ressources humaines renforcées avec l'arrivée d'une nouvelle assistante administrative en avril 2024
- > Des instances marquées par l'adhésion de trois nouvelles communes littorales (Concarneau, Crozon et Camaret-sur-Mer)
- > Les délibérations de trois nouvelles communes manchoises en décembre 2024, souhaitant adhérer au syndicat mixte (Port Bail sur mer, Barneville Carteret, Les Moitiers d'Allonne) qui seront entérinées officiellement au premier comité syndical de l'année 2025.
- > Des nouveaux partenariats et la signature de trois nouvelles conventions (Cedre, ANEL, France Nature Environnement).
- > Des nouveaux outils opérationnels : la finalisation de la refonte du plan Infra POLMAR, la création d'un guide pour aider les communes et EPCI à intégrer le risque de pollution maritime dans leur Plan de Sauvegarde (PCS et PICS) et une fiche destinée à fournir aux communes les informations nécessaires au travers de leurs Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DI-CRIM)
- > L'arrivée de deux nouveaux membres dans le Pool Experts

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui s'est tenu le 23 février 2024, trois grandes priorités avaient été fixées et approuvées à l'unanimité par les membres présents ou représentés du comité syndical (délibération n° CS-2024-01).

> **Priorité 1 : Consolider l'existant**

- + Consolider l'équipe
- + Sécuriser le budget
- + Fidéliser les adhérents
- + Être plus présent aux côtés des adhérents
- + Renforcer la légitimité de Vigipol

> **Priorité 2 : Promouvoir les missions du syndicat mixte**

- + Poursuivre la sensibilisation des territoires atlantiques
- + Développer des actions de sensibilisation sur la Normandie
- + Intensifier les actions de sensibilisation
- + Poursuivre le développement des partenariats avec les acteurs du littoral
- + Développer des partenariats avec le monde de la recherche
- + Réfléchir à de nouveaux projets
- + Proposer des prestations de service

> **Priorité 3 : identifier et analyser les enjeux d'actualité maritime**

- + Réaliser la veille active et mieux la valoriser
- + Analyser les accidents et en tirer les enseignements
- + S'appuyer sur l'expertise des membres du Pool Experts et d'autres acteurs

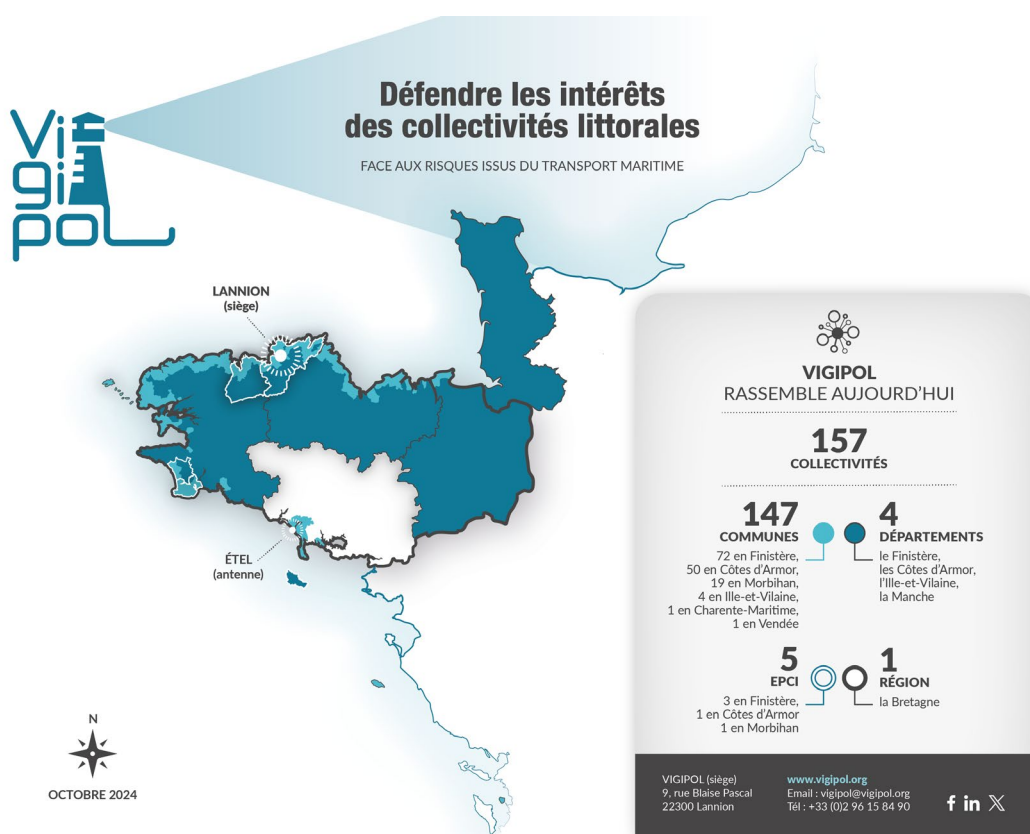
1. Bilan des priorités fixées pour l'année 2024

1.1 Consolider l'existant

Le choix avait été fait en 2024 d'être au plus proche des territoires adhérents et de consolider la structure et les services existants. Même si l'année a été encore fortement impactée par la situation interne, l'arrivée d'une nouvelle assistante administrative dès le second trimestre a permis aux agents de dégager du temps pour répondre encore mieux aux besoins des adhérents.

Ainsi, plusieurs actions s'inscrivant dans la continuité des projets européens menés jusqu'en 2023 ont été réalisées, notamment et surtout des actions à destination des territoires adhérents (ateliers en territoire, animations de sensibilisation Vigipolites, tenue de stand, sensibilisation de scolaires, etc.).

Sur l'année 2024, les délégués de chaque collectivité adhérente se sont encore rendus disponibles pour participer aux deux comités syndicaux organisés en 2024 sur le territoire breton. La participation s'élevait en moyenne à une soixantaine de délégués votants et à une cinquantaine de pouvoirs attribués. Trois nouveaux territoires finistériens ont fait le choix de rejoindre le syndicat mixte : il s'agit des communes de Concarneau, Camaret-sur-Mer et Crozon. Ainsi, en fin d'année 2024, le nombre de collectivités adhérentes à Vigipol s'élevait à 157 dont la répartition est présentée ci-dessous. Dans le dernier trimestre de l'année 2024, plusieurs communes de la Manche ont été rencontrées pour leur présenter les services du syndicat mixte. Par la suite, trois communes ont affiché la volonté d'adhérer au syndicat mixte (par délibérations de leurs conseils municipaux) : Port -Bail sur Mer, Barneville-Carteret et les Moitiers d'Alionne. Ainsi pour début 2025, le syndicat mixte atteindrait le cap des 160 adhérents.



Dans un souci de renforcer toujours plus la légitimité de Vigipol dans la gestion des pollutions maritimes, plusieurs rencontres ont été organisées avec les services de l'État : entretien avec les services de l'Action de l'État en Mer, rencontres entre le président de Vigipol et le préfet maritime et le président du CEPPOL. De façon plus opérationnelle et territorialisée, le président et une chargée de mission ont rencontré les Délégués à la Mer et au Littoral des départements des Côtes d'Armor et du Morbihan.

1.2 Promouvoir les missions du syndicat mixte

Côté partenariats, Vigipol a signé trois conventions en 2024 : une première avec l'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) pour une durée d'un an renouvelable, une seconde avec le Cedre pour une durée d'un an renouvelable et une troisième avec France Nature Environnement Bretagne dans le cadre de leur réseau des Sentinelles de la Nature. Ces conventions ont permis de rapprocher officiellement le syndicat mixte de deux structures incontournables dans le cadre de nos services aux collectivités littorales et une structure qui nous permettra d'élargir notre vision des signalements de pollutions maritimes échouées sur le littoral. Cela nous a également permis de cadrer les engagements réciproques avant, pendant et après une pollution maritime.

D'autres partenariats ont été envisagés en 2024 mais n'ont pas encore abouti : Conservatoire du littoral délégations Bretagne et Normandie notamment.

1.3 Identifier et analyser les enjeux d'actualité maritime

Depuis plusieurs années, Vigipol sensibilise ses adhérents aux enjeux de l'actualité maritime.

Lors de ses instances (bureaux et comités syndicaux), l'équipe propose une revue de presse à l'échelle locale, régionale, nationale, européenne et mondiale, pour comprendre et analyser les enjeux d'actualité liés au transport maritime tels que le transport de Granulés Plastiques Industriels (GPI) ou de batteries au lithium ou encore les enjeux liés au développement des parcs éoliens offshore (incidences potentielles sur la navigation et la gestion d'un événement de mer au sein de leur périmètre).

En plus de cette sensibilisation, des fiches détaillées sont réalisées chaque année en fonction de la survenue d'incidents qui font écho aux enjeux des adhérents à Vigipol (exemple : déversements accidentels de marchandises ou de produits dangereux sur des littoraux aux enjeux proches de ceux des adhérents) afin d'en tirer les enseignements et d'améliorer leur préparation. Pour l'année 2024, trois fiches ont publiées et présentées aux adhérents lors des instances : deux concernaient la survenance de marées noires (Singapour et Trinité-et-Tobago) et une portait sur un déversement de carburant dans un port (Espagne).

Enfin, grâce à l'expertise des membres de son Pool Experts, Vigipol publie chaque année des analyses plus approfondies de certains sujets sur son site internet. En 2024, deux études ont ainsi été réalisées : une première sur le remorquage en mer et la déconstruction des navires et une seconde sur le contexte 2024 du transport maritime.

2. Bilan des actions menées par Vigipol dans sa convention avec la Région Bretagne

Depuis 2011, la Région Bretagne conventionne avec Vigipol pour le soutenir dans ses actions de sensibilisation au risque de pollution maritime et de préparation à leur gestion de l'ensemble des collectivités littorales bretonnes. Les objectifs de ces conventions triennales ont progressivement évolué pour s'adapter aux besoins de la Région Bretagne et des collectivités locales mais aussi et surtout pour s'adapter à l'évolution des risques et des responsabilités. Les actions prévues dans la convention triennale en vigueur sur la période 2023 à 2025 se concentrent sur deux objectifs :

Objectif 1 : Une région sensibilisée...

Sans pollution maritime de grande ampleur depuis plusieurs années, la culture du risque tend à s'étioler. C'est pourquoi, Vigipol souhaite favoriser la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du littoral en donnant plus de visibilité à ses actions, en mobilisant et sensibilisant les plus jeunes, en augmentant les coopérations avec l'enseignement supérieur et le monde de la recherche et en continuant de développer un réseau régional d'acteurs engagés.

Cet axe vise également à faire reconnaître les pollutions maritimes comme un risque majeur à part entière et qu'elles soient prises en compte dans les réflexions et procédures au même titre que les autres problématiques littorales.

Objectif 2 : ... pour une région préparée

La pointe bretonne est une zone où le trafic maritime est important, où les conditions de navigations peuvent être difficiles et où les pollutions maritimes sont récurrentes. C'est pour ces raisons que Vigipol continuera de promouvoir l'intérêt d'agir collectivement et de se préparer efficacement.

Les démarches Infra POLMAR et leurs plans de secours ont vu le jour il y a 20 ans. À la vitesse où les enjeux des collectivités et les risques liés au transport maritime évoluent, il sera nécessaire de les faire évoluer pour y intégrer notamment l'aspect portuaire et l'obligation aux EPCI de réaliser un PICS, si au moins une de ses communes membres doit élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS), qui organise la solidarité et prépare la réponse intercommunale au profit des communes membres face aux situations de crise.

L'accent sera également mis sur l'accompagnement des services de la Région Bretagne afin de leur permettre de réagir efficacement en cas de pollution maritime qui impliquerait la responsabilité du Conseil régional ou qui nécessiterait leur intervention.

Un rapport dédié aux actions menées dans le cadre de cette convention est transmis annuellement à la Région Bretagne. Dans le cadre de ce rapport d'orientations budgétaires, seules les actions menées en 2024 seront présentées succinctement ci-dessous.

Objectif 1 : Une région sensibilisée...

Action 1.1 : Promouvoir et diffuser une culture du risque

Actions réalisées en 2024 :

> Donner plus de visibilité aux actions réalisées par Vigipol

- + Amélioration de la visibilité de Vigipol dans les événements où il est présent : développement de supports adaptés (enrouleurs des missions de Vigipol) et acquisition de matériel (supports, porte-documents, etc.), création de vêtements floqués (polos, vestes)
- + Participation à des événements en lien avec le monde maritime et/ou en lien avec les collectivités littorales : participation la 8^{ème} rencontre des Sciences Participatives du Littoral à Vannes (mars), aux Fêtes maritimes de Brest (juillet), 6^{èmes} Assises citoyennes de la mer et du Littoral à Fouesnant (décembre), etc.
- + Animation du réseau des Vigipolites : Rencontre annuelle (le 16.05.2024), gestion des demandes, actions de sensibilisation et interventions auprès des acteurs amenés à réaliser des nettoyages de plages (intervention à une table ronde organisée par l'association Les Mains dans le Sable le 05.12.2024)
- + Communiquer sur les actions réalisées :
 - Sur le site internet, les réseaux sociaux et la newsletter de Vigipol
 - Lors des interventions réalisées auprès des acteurs susceptibles de constater des pollutions maritimes et des collectivités littorales bretonnes : réseau Sensation Bretagne (avril), Binic-Étables-sur-Mer (mai), France Nature Environnement Bretagne (novembre), etc.
- + Développement d'une exposition sur le thème de la pollution maritime qui soit accessible à tous (jeunes, personnes en situation de handicap, analphabètes, etc.) qui pourra ensuite être mise à disposition des collectivités et partenaires bretons :
 - Définition des contours du projet (objectifs, publics cibles, thèmes et supports, etc.)
 - Elaboration d'un cahier des charges

- > **Mobiliser & sensibiliser les plus jeunes à la pollution maritime**
 - + Développement de supports adaptés pour intervenir en milieu scolaire afin de sensibiliser les jeunes au risque de pollution maritime
 - Analyse des attentes et besoins des lycées maritimes (basée sur les retours de questionnaires)
 - Développement de trame d'animation et de supports pour l'intervention demandée en collège
 - + Interventions en milieu scolaire
 - Échanger avec le réseau des Aires Marines Éducatives pour développer et bénéficier d'un référencement : Café FEAMPA AME (avril) ;
 - En lycée général : stand à la Fête de l'environnement organisé au Lycée professionnel de Pommerit-Jaudy (mai)
 - En collège : intervention auprès de 2 classes de 5^{ème} (en décembre à Guipavas)
- > **Accroître les coopérations avec l'enseignement supérieur et le monde de la recherche**
 - + Avec les universités bretonnes qui proposent des formations en lien avec les enjeux maritimes traités par Vigipol :
 - Intervention auprès des étudiants : intervention auprès du Master Droit des Espaces et des Activités Maritimes (DEAM) de l'UBO à Brest (février) et du Master Économie Appliqué à l'Agriculture, la Mer et l'Environnement (E2AME) – Parcours Économie Bleue (septembre)
 - Prise de contact pour identifier les besoins et les possibilités de travail en commun via des études, des ateliers, un stage :
 - Travail avec l'Université Bretagne Occidentale (UBO) : projet tutoré en cours portant sur les risques de pollution maritime dans les champs éoliens en mer.
 - + Avec le monde de la recherche travaillant sur un thème en lien avec les enjeux maritimes identifiés par Vigipol :
 - Identifier les thèses en cours en lien avec les enjeux du transport maritime
 - Echanger avec les doctorants pour une information mutuelle et l'étude des partenariats possibles (échanges de données, soutien auprès des acteurs compétents, prise en compte des résultats des travaux de recherche dans les analyses, sensibilisation et préparation des acteurs concernés, etc.) : Rencontre avec Morgane Quérel qui a réalisé une thèse sur « Les enjeux de la transition écologique du transport maritime » (avril) et présentation de ses travaux aux membres du Pool Experts (mai)

Action 1.2 : Intégrer les pollutions maritimes dans une approche plus globale des risques et problématiques littorales

Actions réalisées en 2024 :

- > **Faire reconnaître les pollutions maritimes comme un risque majeur à part entière**
 - + Création d'outils opérationnels devant permettre aux collectivités d'intégrer la pollution maritime dans leurs outils de gestion de crise :
 - Création d'un guide pour aider les communes et les EPCI à intégrer le risque de pollution maritime dans leur Plan Communal ou InterCommunal de Sauvegarde
 - Création d'une fiche recto-verso pour mettre à disposition des collectivités les informations utiles à diffuser au travers de leur DICRIM
 - Mise à disposition de ces outils aux collectivités littorales bretonnes qui le souhaitent
 - Accompagnement des collectivités littorales bretonnes qui le demandent pour les adapter aux spécificités de leur territoire (sur demande)
 - + Animation d'ateliers à destination des collectivités littorales bretonnes : 3 ateliers proposés fin 2024 dédiés à la gestion de l'alerte et des mesures d'urgence

> **Développer un réseau régional d'acteurs engagés**

+ Rencontrer les acteurs du territoire qui seraient susceptibles de s'engager

- collectivités littorales : échanges avec les communes littorales membres du réseau Sensation Bretagne, rencontres avec les communes d'Arzon et Guidel, rencontre avec les services du département du Morbihan
- experts des pollutions maritimes : rencontre avec le CEPOL (février) et échange sur leurs besoins pour intégration dans le projet tutoré conduit avec l'UBO
- associations et professionnels de l'environnement : échanges avec le Conservatoire du littoral
- acteurs du tourisme : Sensation Bretagne (échanges sur nos réseaux respectifs et intervention à leur assemblée générale en avril)
- Professionnels de la mer : participations aux Commissions Mer et Littoral des GALPA du Pays de Morlaix, de la Baie de Saint-Brieuc et du Pays Auray-Vannes

+ Développer des partenariats avec les acteurs du territoire :

- experts des pollutions maritimes : Cedre (Convention de partenariat signée le 01.10.2024)
- collectivités littorales : ANEL (Convention de partenariat signée le 11.09.2024)
- associations et professionnels de l'environnement : Réseau Sentinelles de la Mer de FNE Bretagne (Convention de partenariat signée le 26.11.2024), Rivages de France (échanges réguliers dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2023)

Objectif 2 : ...pour une région préparée

Action 2.1 : Promouvoir l'intérêt à agir collectivement

Actions réalisées en 2024 :

> **Comprendre les enjeux des collectivités face à l'évolution du risque de pollution maritime**

- + Veille juridique : création d'une rubrique « Actualités juridiques » sur le site internet de Vigipol
- + Analyses des enjeux d'actualités maritimes : Deux sessions de travail ont été organisées avec le Pool Experts en 2024 (en Mars et en Octobre)
- + Veille et analyse des pollutions maritimes échouées sur le littoral breton :
 - Campagnes de vigilance auprès des collectivités littorales exposées par une pollution maritime en cours : trois campagnes lancées en 2024 suite à des échouages de fioles de poudre blanche (Fin mars 2024), une perte de 15 conteneurs au large de Penmarch (07.04.2024), la présence d'un conteneur à la dérive au large de Camaret-sur-Mer (24.04.2024)
 - Réalisation et publication d'un bilan annuel des signalements des pollutions et arrivages à la côte recensés par Vigipol au cours de l'année 2023 (publication en Mai 2024)
 - Suivi de pollutions maritimes en cours en vue d'une action collective pour inciter les responsables à agir (stopper ou réduire si ce n'est pas possible) : suivi des impacts des fuites continues d'hydrocarbures provenant de l'épave du *Tanio*, échanges avec la Préfecture maritime de l'Atlantique (janvier), compétente sur le suivi et les actions sur cette épave, ainsi qu'avec la LPO France et le centre de soins de la Station LPO de l'île Grande, qui prend en charge les oiseaux mazoutés échoués dans le périmètre d'impact de l'épave (plusieurs échanges courant 2024), pour notamment rédiger un courrier, signé conjointement, en vue de disposer du compte-rendu des opérations menées sur l'épave au printemps 2024 et la garantie d'actions pérenne pour traiter cette épave dont la dégradation ne va cesser de s'accroître (corrosion de la structure, mouvements sur le fond, risques de croches, etc.). Faute de Ministre en charge de la Mer, ce courrier a été envoyé en septembre 2024 à la Préfecture maritime de l'Atlantique.

- > **20 ans plus tard, des démarches Infra POLMAR à faire évoluer**
 - + Refonte du plan Infra POLMAR :
 - Elaboration d'un nouveau plan type Infra POLMAR (refonte du contenu et graphisme)
 - Validation par les référents techniques intercommunaux (RTI) des territoires engagés dans une démarche Infra POLMAR
 - + Animation des démarches Infra POLMAR :
 - Animation du réseau des référents techniques intercommunaux (RTI) : échanges et accompagnement, journée annuelle (24.09.2024)

Action 2.2 : Accroître le niveau de préparation de la Région Bretagne

Actions réalisées en 2024 :

- > **Préparer la Région à réagir en cas de pollution** : actions reportées en 2025
- > **Poursuivre la préparation des ports régionaux** : actions reportées en 2025

III. SITUATION DE VIGIPOL DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2025 ET ORIENTATIONS

1. Le recentrage des missions du syndicat mixte à destination de ses adhérents

1.1 Constat

Au cours des années 2000 puis des années 2010, le Syndicat mixte a progressivement élargi ses missions au profit de ses adhérents de façon tout à fait significative (avec le développement de l'accompagnement Infra POLMAR notamment). Depuis 2023, le constat a été fait de la nécessité de recentrer plus significativement les missions de Vigipol à destination de ses adhérents.

Pour rappel, selon ses statuts, le Syndicat mixte a pour objet, en fédérant l'action de ses membres et en intervenant à leurs côtés, de contribuer à la prévention des pollutions, à la protection du littoral, à la préservation et à la conservation du milieu marin. Il défend ses intérêts propres, ceux des collectivités et établissements publics qui le composent et ceux des usagers de la mer et du littoral contre tout accident ou acte intentionnel dont les causes ou les conséquences affectent ou sont susceptibles d'affecter leurs intérêts. Son domaine d'intervention s'étend aux pollutions et arrivées exceptionnelles de déchets, de quelque nature qu'elles soient, survenant en mer ou sur le littoral, issues du transport maritime, de tout autre activité maritime, industrielle ou portuaire, ou d'une catastrophe naturelle ou technologique.

La principale source de financement du syndicat mixte est le montant des cotisations des collectivités adhérentes. Le montant des cotisations était calculé de la manière suivante et est resté inchangé de 2023 à 2024 :

> **Communes**

- + Indexation de la cotisation sur la population DGF
- + Dégressivité de la cotisation au-delà de 10 000 et 20 000 habitants
- + Pondération de la population puis affectation d'une valeur de point
⇒ **Valeur de point** : 0,28 € par habitant en 2024

> **EPCI**

- + Indexation de la cotisation sur la population DGF
- + Prise en compte de 100 % de la population DGF des communes littorales et de 10 % de la population DGF des communes rétro-littorales
- + Pondération de la population en fonction de seuils de dégressivité (au-delà de 20 000, 50 000 et 100 000 habitants) puis affectation d'une valeur de point
⇒ **Valeur de point** : 0,28 € par habitant en 2024

> **Départements**

- + **Base forfaitaire** de 19 025 € en 2024

> **Régions**

- + **Base forfaitaire** de 38 050 € en 2024

Cette décorrélation entre les missions et le montant des cotisations a eu pour conséquences :

- > **Un modèle financier déséquilibré compensé par le fonds de réserve ;**
- > **Un risque opérationnel latent :** ne pas pouvoir assister de manière satisfaisante les collectivités adhérentes en cas de pollution majeure dû à un effectif restreint ;
- > **Un report continu de certaines missions :** refonte du plan Infra POLMAR, kit de l'adhérent par exemple

1.2 Orientations proposées pour 2025

Axes de travail

- > **Sécuriser l'aspect financier**
 - + Augmenter la cotisation des communes sur la base de l'inflation : passer de 0,28 à 0,29 € par an par habitant
 - + Optimiser la cotisation des EPCI
 - ⇒ Nouveau mode de calcul des cotisations des EPCI basé sur un montant forfaitaire par nombre de collectivités littorales dans l'EPCI sur la base de 400 € par commune littorale
 - + Figurer les cotisations forfaitaires des régions et des départements
 - + Sécuriser le budget en trouvant de nouvelles sources de financement (mécénat, appels à projets, etc.)
- > **Fidéliser les adhérents** en communiquant et en intervenant davantage auprès d'eux pour présenter les services proposés par Vigipol (accompagnement à l'intégration du risque pollution maritime dans les PCS et DICRIM, proposition de plan de secours clés en mains, renforcer la connaissance des documents et outils disponibles sur l'espace réservé aux adhérents depuis le site internet, créer des rendez-vous récurrents avec les services des adhérents, etc.) ;
- > **Confirmer le rôle de soutien** de Vigipol : avant, pendant et après une pollution.

Moyens humains et financiers nécessaires

- > **Pilotage :** par l'équipe en place, assistée par le Président pour les missions de prospection de nouvelles collectivités ;
- > **Moyens financiers :** le syndicat mixte s'appuiera sur les cotisations des adhérents. D'autres financements sont également mobilisés auprès de la Région Bretagne (convention triennale 2023 - 2025). Pour 2025, Vigipol axera également une partie de ses missions à rechercher et solliciter des financements complémentaires en fonction des besoins et des opportunités (appels à projets, fonds DLAL FEAMPA, fondations, etc.). Le syndicat mixte a également commencé à réfléchir au mécénat (mise en place d'une charte éthique du mécénat et aspects administratifs) et prévoit de se faire accompagner par un prestataire extérieur cette démarche pour définir au mieux la stratégie.

2. L'organisation interne du syndicat mixte

2.1 Constat

L'année 2024 a été à nouveau fortement marquée par l'absence prolongée de direction. Cette absence a un impact non négligeable sur la vie du syndicat mixte (agents et adhérents).

Ainsi, au 1^{er} janvier 2025, Vigipol assure ses missions avec un effectif de 6 ETP détaillé ci-dessous :

- > Direction : 1 ETP (en congé de maladie ordinaire depuis le 03.07.2023)
- > Assistance administrative : 1 ETP depuis le mois d'avril 2024
- > Chargés de missions « Préparation et gestion de crise » : 2 ETP
- > Juriste maritime : 1 ETP
- > Affaires générales et juridiques : 1 ETP (en disponibilité)

Il est à noter qu'une des chargées de mission ainsi que la juriste maritime sont localisées dans les bureaux de l'antenne de Vigipol ouverts depuis 2021 à Etel (Morbihan).

Pour l'ensemble des agents, la durée annuelle du temps travail est de 1 607 heures. En termes de régime indemnitaire, le RIFSEEP est appliqué comprenant ainsi l'Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise et le Complément Indemnitaire Annuel. Concernant la politique sociale, le syndicat mixte contribue au CNAS, et il propose une participation forfaitaire aux contrats de mutuelle et de prévoyance de ses agents. Enfin, dans le cadre de la formation continue de ses agents, il cotise au CNFPT et permet ainsi à l'équipe en place de monter en compétences.

2.2 Orientations proposées pour 2025

Axes de travail

- > **Sécuriser l'organisation transitoire** en l'absence de direction
- > **Réfléchir et prévoir une structuration de l'équipe à long terme** (réorganisation, recrutements)

Moyens humains et financiers nécessaires

- > **Pilotage** : par le Président et l'ensemble des agents en place
- > **Assistance** : le syndicat mixte pourra s'appuyer éventuellement sur des prestations proposées par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor

IV. LES MISSIONS DE VIGIPOL ET LEUR FINANCEMENT POUR 2025

Pour Vigipol, l'année 2025 sera une nouvelle année de transition tant dans son organisation (en l'absence de direction) que dans ses missions avec cette nécessité constante d'être toujours plus présent aux côtés de ses adhérents.

Pour rappel les missions permanentes du syndicat mixte, assurées actuellement par les deux chargées de mission, la juriste maritime et le soutien de l'assistante administrative, sont les suivantes :

- > **Communication et sensibilisation**
 - + Représenter le syndicat mixte auprès des instances partenaires (Services de l'État, Conseil d'administration du Cedre, Commissions Mer et Littoral, etc.)
 - + Répondre aux sollicitations des collectivités et des médias
 - + Intervenir lors de conférence ou réunions de sensibilisation
 - + Participer à des événements grand public
 - + Dynamiser les canaux de communication du syndicat mixte (réseaux sociaux, site internet)
 - + Créer des supports pédagogiques adaptés à différents publics
- > **Relations et partenariats**
 - + Élargir le territoire du syndicat mixte
 - + Développer le réseau de partenaires et le partage d'expérience
- > **Suivi des accidents et pollutions**
 - + Réaliser une veille des accidents et pollutions détectés au niveau régional, européen et mondial (signalés directement à Vigipol, revue de presse, veille réseaux sociaux, etc.)
 - + Réaliser un bilan annuel des pollutions maritimes et arrivages à la côte recensés et le diffuser à ses adhérents

- > **Prévention des pollutions maritimes**
 - + Analyser les événements de mer dont les enjeux font échos à ceux de nos adhérents pour en tirer les enseignements et améliorer leur préparation => mission réalisée avec le soutien du Pool Experts (études, animation de groupes de travail, etc.)
 - + Fédérer le plus grand nombre de collectivités pour promouvoir l'amélioration des réglementations en vue de protéger en amont les enjeux littoraux exposés au risque de pollution maritime => mission réalisée avec le soutien de notre partenaire l'ANEL
 - + Animer le réseau des Vigipolites (créé grâce à des fonds DLAL FEAMP dès 2019)
 - + Informer les adhérents sur les évolutions des enjeux d'actualités et les événements maritimes (au cours des instances, mailing, newsletter, site internet)
- > **Préparation des collectivités**
 - + Sensibiliser et former les collectivités littorales à la gestion des pollutions maritimes (risques, responsabilités, conduites à tenir, organisation en articulation avec les dispositions départementales ORSEC POLMAR Terre, etc.)
 - + Accompagner les adhérents pour leur permettre d'intégrer ce risque dans leurs plans de secours (PCS/PICS) et leurs DICRIM
 - + Entretenir le caractère opérationnel du plan Infra POLMAR type
 - + Entretenir la complémentarité POLMAR / Infra POLMAR avec les services de l'État des départements où Vigipol est présent
- > **Accompagner les adhérents pendant une pollution**
 - + Conseiller les collectivités pour leur permettre de gérer au mieux une pollution maritime (organisation, procédures, acteurs clés, etc.)
 - + Défendre les intérêts légitimes des collectivités touchées ou menacées par une pollution maritime
 - + Assurer l'interface avec les services de l'État, à terre et en mer, et les autres experts (Cedre, PNE, CEPOL, gestionnaires d'espaces naturels, etc.)
- > **Assistance juridique**
 - + Suivre les évolutions réglementaires et la jurisprudence
 - + Représenter les intérêts de ses adhérents par des actions en justice et suivre les affaires en cours (ex : Prestige)
 - + Conseiller et assister les adhérents sur les aspects juridiques

Les priorités identifiées pour 2025 sont proches de celles visées en 2024 mais adaptées au contexte actuel et aux besoins exprimés par nos adhérents. Ainsi, les trois priorités pour 2025 visent à :

1. **Conforter le rôle du syndicat mixte auprès des collectivités littorales**
2. **Optimiser les sources de financements**
3. **Déployer les nouveaux outils opérationnels et être au plus près des adhérents et des territoires**

1. Priorité 1 : Conforter le rôle du syndicat mixte auprès des collectivités littorales

Comme pour l'année 2024, Vigipol poursuivra son développement en 2025 en faisant face au contexte interne mais également aux politiques nationales économiques visant les collectivités territoriales. De nouvelles actions et de nouveaux territoires adhérents sont à l'ordre de jour. Ainsi, au vu des moyens humains et financiers du syndicat mixte et du contexte global, il apparaît nécessaire et impératif de consolider l'existant et de privilégier les services aux adhérents.

1.1 Objectifs visés

- > Consolider l'équipe et stabiliser le fonctionnement interne
- > Fidéliser les 157 adhérents
- > Accompagner les adhérents dans leur préparation à la gestion des pollutions maritimes et garantir leur assistance en cas de pollution maritime sur leur littoral
- > Faire de Vigipol un acteur incontournable auprès des services de l'État (niveau local, régional et national) et des autres experts de la gestion des pollutions maritimes (Cedre, Pôle National d'Expertise, CEPPOL, etc.)
- > Renforcer les liens avec les partenaires (Région Bretagne, Rivages de France, LPO France, ANEL, Cedre, France Nature Environnement)
- > Identifier de nouveaux partenariats stratégiques (ex : Surfrider)
- > Favoriser la défense des intérêts de nos adhérents (plainte, recherche d'implication)

1.2 Quelques exemples d'actions qui seront mises en œuvre en 2025

- > Organiser des événements intermédiaires aux instances (« café des adhérents », ateliers/formations thématiques), par territoire géographique pour favoriser le partage d'expériences
- > Créer un « kit de l'adhérent » pour permettre à tout nouvel adhérent de connaître les services apportés par Vigipol et de jouer un rôle d'ambassadeur auprès d'autres collectivités qui n'auraient pas rejoint le Syndicat mixte (nouvelle plaquette de présentation, etc.)
- > Réfléchir au développement d'un film de présentation des missions du syndicat mixte (motion design, capsules vidéos thématiques, etc.)
- > Élaborer et diffuser annuellement un rapport d'activités aux adhérents et aux partenaires
- > Aller à la rencontre des adhérents pour les aider à intégrer le risque de pollution maritime dans leur PCS/PICS et informer leur population sur ce risque => [en complément des actions financées dans la convention triennale 2023-2025 avec le Conseil régional de Bretagne](#)
- > Rencontrer et maintenir des liens étroits avec :
 - les différents services de l'État en charge de la pollution maritime en territoire (Préfecture maritime, Préfecture de département - SIDPC, DDTM – DML et correspondants POLMAR)
 - les services d'incendies et de secours (SDIS) et les forces de sécurité intérieure (Gendarmerie, Police)
 - les autres acteurs « experts » des pollutions maritimes (Cedre, CEPPOL, Pôle National d'Expertise)
- > Élaborer une procédure interne d'intervention juridique et agir en justice dès qu'une pollution menace les intérêts de nos adhérents

2. Priorité 2 : Optimiser les sources de financement

2.1 Objectifs visés

- > Densifier le maillage d'adhérents bretons ;
- > Augmenter les nouvelles adhésions sur les départements du Morbihan et de la Manche ;
- > Optimiser le budget en identifiant de nouvelles sources de financements pérennes : mécénat ou autres.

2.2 Quelques exemples d'actions qui seront mises en œuvre en 2025

- > S'appuyer sur les réseaux de collectivités littorales pour toucher de nouveaux territoires (Sensation Bretagne, Rivages de France, ANEL, AMF, etc.) ;
- > Aller à la rencontre de territoires non adhérents (Morbihan et Manche par exemple) en proposant des réunions d'informations à destination des élus afin de les sensibiliser au risque de pollution maritime et démontrer l'intérêt d'adhérer au syndicat mixte qui leur propose un ensemble de services destinés à leur faciliter la gestion de ce risque ;
- > Effectuer une veille approfondie des financements de projets compatibles avec les statuts du syndicat mixte (appels à projets en cours, programmes, fondations, etc.) ;
- > Maintenir la participation des représentants de Vigipol (élus ou agents) dans les Commissions Mer et Littoral à l'échelle de la Bretagne ;
- > Élaborer une stratégie de mécénat adaptée à nos priorités en bénéficiant d'un accompagnement extérieur personnalisé, parfaitement adapté à notre structuration.

3. Priorité 3 : Déployer les nouveaux outils opérationnels et être au plus près des adhérents et des territoires

3.1 Objectifs visés

- > Maintenir la conscience du risque et le niveau de préparation des collectivités littorales pour la gestion d'une pollution maritime éventuelle ;
- > Mettre en place une phase d'intégration des nouveaux adhérents ;
- > Poursuivre nos actions de sensibilisation au risque de pollution maritime ;
- > Apporter régulièrement de l'information aux adhérents : prévention des risques, actualités juridiques, etc.

3.2 Quelques exemples d'actions qui seront mises en œuvre en 2025

Démarches Infra POLMAR

- > Terminer l'élaboration du nouveau plan Infra POLMAR et le faire valider par les acteurs clés de la gestion des pollutions maritimes tels que le Cedre, le Pôle National d'Expertise, les SIDPC des préfectures de département, les DDTM, les SDIS ;
- > Fournir les outils de gestion de crise de base à toutes les collectivités adhérentes : nouveau plan Infra POLMAR, fiches mémo et tout nouveau document utile (via l'espace adhérent du site internet) ;
- > Adapter le nouveau plan sur les territoires déjà engagés dans des démarches Infra POLMAR : trois territoires en cours d'élaboration de leur plan de secours, un territoire à démarrer cette année et deux territoires dont les plans Infra POLMAR existent mais sont à mettre à jour ;
- > Poursuivre l'animation des démarches infra POLMAR lancées (groupes de travail ou session d'entretien de la vigilance).

Démarches POLPORT

- > Finaliser la démarche POLPORT avec le Conseil Régional de Bretagne :
 - élaboration d'un plan-type qui pourra s'intégrer dans les plans Infra POLMAR existants si la commune en dispose déjà d'un
 - validation par les partenaires
 - expérimentation sur le port de Le Palais => action prévue initialement en 2024 dans le cadre de la convention triennale avec la Région Bretagne mais reconduite en 2025 faute de ressources humaines suffisantes à Vigipol. La priorité en 2024 a été donnée à la finalisation du nouveau plan Infra POLMAR.

Autres outils pour les adhérents

- > Accompagner les communes et EPCI sans démarche Infra POLMAR pour leur permettre d'intégrer le risque pollution maritime dans leurs outils de gestion de crise (PCS et PICS) et dans leurs documents d'informations (DICRIM, lettres d'informations à destination des administrés) => sur demande
- > Proposer des rendez-vous réguliers aux agents et élus des collectivités adhérentes (poursuite des ateliers thématiques, modules de webinaire, etc.) ;
- > Développer l'accompagnement des départements (méthodologie, actions d'animation) => expérimentation sur le Conseil Départemental de la Manche ;
- > Proposer un kit de base à mettre à disposition de tout nouvel adhérent (webinaire, pochette d'outils, présentation des services, etc.) et mettre en place un système de parrainage nouvel adhérent - membre du Bureau syndical de Vigipol.

Actions de sensibilisation

- > Mettre en place un catalogue à disposition des adhérents pour présenter les actions de sensibilisation possibles au niveau des territoires, par échelon de collectivités ;
- > Déployer les expositions Vigipol sur le territoire de nos adhérents => trois expositions sont disponibles au prêt mais elles ont été très peu déployées en 2024 ;
- > Proposer de nouveaux supports de sensibilisation pour les nouveaux territoires (Dépliants AnaRisque 50 sur le même modèle que ceux déjà réalisés sur le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine) ;
- > Poursuivre l'animation du réseau des Vigipolites (nouveaux supports de communication, organisation de la rencontre annuelle et de rendez-vous thématiques localisés) ;
- > Développer les interventions en milieu scolaire en se dotant de supports pédagogiques adaptés à la sphère éducative (du primaire au secondaire) ;
- > Former les agents du syndicat mixte à mener des actions d'animation et proposer des modules de formation aux réseaux d'éducateurs à l'environnement.

4. Les actions prévues dans la convention triennale avec la région Bretagne pour 2025

Cette année 2025 marquera la fin de la convention triennale conclue avec le Conseil Régional de Bretagne pour la période 2023-2025.

Objectif 1 : Une région sensibilisée...

Action 1.1 : Promouvoir et diffuser une culture du risque

Actions proposées pour 2025 :

Donner plus de visibilité aux actions réalisées par Vigipol

- > Participer à des événements en lien avec les enjeux maritimes et les collectivités littorales (exemples d'événements : Festival du Chant de Marins à Paimpol en 2025, Semaine du Golfe 2025, etc.)
- > Organiser des actions de sensibilisation à destination de l'ensemble des acteurs susceptibles de trouver ou de gérer une pollution maritime : animations, colloques ou cafés thématiques (sur modèle des cafés FEAMP), Conférences, etc.
- > Développer une exposition « accessible à tous » autour du thème de la pollution maritime : l'objectif est de disposer d'une exposition plus pédagogique que les expos dont dispose déjà le syndicat mixte. Elle s'adressera à tout type de public, du plus novice au plus experts, du plus jeune au plus vieux, et fera appel à une diversité de supports (ex : boîte à odeurs, musique, maquettes, etc.) pour capter le visiteur tout au long de l'expo et faire passer efficacement des messages.

Mobiliser & sensibiliser les plus jeunes à la pollution maritime

- > Création de supports d'intervention (exposition, supports) à mettre à disposition des enseignants et des éducateurs à l'environnement qui interviennent en milieu scolaire sur la thématique des pollutions maritimes => en 2024 les supports développés seront destinés à un niveau primaire ;
- > Formation des partenaires de l'éducation à l'environnement en vue de diffuser largement la culture du risque de pollution maritime auprès des jeunes publics (Biodivertissons, LittObs, CPIE, REEB, réseau des Aires Marines Educatives, etc.) ;
- > Intervention dans les établissements scolaires :
 - + Sur demande => gratuité des interventions pour les établissements situés sur le territoire d'un adhérent
 - + Lycées maritimes : Vigipol souhaiterait développer en 2024 des interventions dans les lycées maritimes pour les futurs professionnels de la mer => expérimentation avec le lycée maritime d'Étel

Accroître les coopérations avec l'enseignement supérieur et le monde de la recherche

- > Intervention auprès des élèves du Master DEAM (UBO) ;
- > Réfléchir à des projets de stages ou de projets tutorés sur des sujets à explorer (EMR, batteries lithium, observatoire pollutions maritimes, etc.).

Action 1.2 : Intégrer les pollutions maritimes dans une approche plus globale des risques et problématiques littorales

Actions proposées pour 2025 :

Faire reconnaître les pollutions maritimes comme un risque majeur à part entière

- > Accompagner les communes et EPCI littoraux bretons qui souhaitent intégrer ce risque dans leur PCS/PICS et leur DICRIM

Développer un réseau régional d'acteurs engagés

- > Animer le réseau des Vigipolites : une rencontre annuelle, un rendez-vous par département breton (café thématique, speed-meeting des membres du réseau, etc.), création de supports de diffusion (exemple : la lettre d'information du réseau)
- > Animation du réseau des Référents Techniques Intercommunaux (RTI) : une journée des RTI prévue en 2025
- > Participation aux Commissions Mer et Littoral des GALPA Pays de Morlaix, Pays de Saint-Brieuc et Pays Auray-Vannes)
- > Développement de partenariats avec des acteurs impliqués dans la gestion des pollutions maritimes, dans leur détection ou directement ou indirectement concerné en cas de pollution maritime sur le littoral breton :

Exemples d'acteurs envisagés

- + Collectivités littorales : Association des Îles du Ponant
- + Gestionnaires d'espaces naturels : Conservatoire du littoral, Parcs naturels marins
- + Professionnels de la mer : CRC, CDPMEM, BreizhMer
- + Acteurs portuaires : Associations de plaisanciers et usagers de ports, SNSM

Objectif 2 : ...pour une région préparée

Action 2.1 : Promouvoir l'intérêt à agir collectivement

Actions proposées pour 2025 :

Comprendre les enjeux des collectivités face à l'évolution du risque de pollution maritime

- > Analyser en continu les enjeux d'actualités maritimes :
 - + Réalisation de fiche accidents spécifique sur des événements de mer qui font échos aux enjeux des collectivités littorales bretonnes (nombre de fiche en fonction des événements qui surviennent)
 - + Études approfondies sur des thèmes spécifiques : nouveaux risques identifiés (EMR, nouveaux modes de propulsion, etc.)
 - + Réunions du Pool Experts : trois réunions prévues en 2025
- > Diffuser les analyses réalisées sur les enjeux d'actualités maritimes largement :
 - + Publication des fiches accidents et des études du Pool Experts sur le site internet de Vigipol, dans sa Newsletter et sur ses réseaux sociaux
 - + Diffusion par mail aux collectivités adhérentes et aux partenaires
 - + Évènement spécifique abordant les risques analysés par le Pool Experts (café thématique, conférence, colloque)

20 ans plus tard, des démarches Infra POLMAR à faire évoluer

- > Créer des modules de formation à mettre à disposition des collectivités littorales :
 - + un module « exercice clé en main » pour permettre aux adhérents de s'entraîner et tester leur plans de secours en toute autonomie
 - + un support de formation des nouveaux membres de la réserve communale de sécurité sur la partie « Pollutions maritimes »
- > Réunions avec les acteurs clés gestion de crise

Fédérer les collectivités : enjeux et possibilités d'action

- > Réunions de présentation et validation des conclusions au sujet du transfert de compétence, du protocole en cas de procès pour pollution maritime

Action 2.2 : Accroître le niveau de préparation de la Région Bretagne

Préparer la Région à réagir en cas de pollution

- > Organiser une réunion de sensibilisation des services
- > Mettre à jour ou élaborer des procédures opérationnelles et des outils de gestion de crise adaptés aux enjeux et fonctionnement du Conseil régional
- > Entraîner les agents des services impliqués via l'organisation d'une mise en situation

Poursuivre la préparation des ports régionaux

- > Finaliser l'expérimentation de la démarche POLPORT sur Le Palais
 - + Relance des échanges avec les acteurs portuaires
 - + Animation d'un groupe de travail avec les acteurs du port pour présenter les outils
 - + Organiser un exercice de crise pour tester et valider le plan
- > Déployer la démarche POLPORT sur les autres ports régionaux
 - + Diagnostic du port
 - + Elaboration d'une première version de plan sur la base des éléments recueillis (en partenariat avec le référent portuaire)
 - + Animation de deux groupes de travail (formation, appropriation des outils et mise en situation)
 - + Adaptation de la première version du plan en fonction des échanges lors des groupes de travail
 - + Organisation d'un exercice de crise pour tester et valider le plan

V. ANALYSE BUDGETAIRE

Les données présentées dans cette partie pourront être légèrement modifiées sous réserve du compte de gestion.

1. Bilan de l'année 2024

Le budget de l'année 2024 a été voté à l'unanimité en Comité syndical du 23.03.2024 (délibération n° CS 2024-06). Son exécution se présente de la manière suivante :

1.1 Section de fonctionnement

> Dépenses

Chap.	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	192 400	136 928,08	118 760	92 928,86
012	Charges de personnel et frais assimilables	372 400	328 257,20	349 200	247 740,54
65	Autres charges de gestion courante	15 000	11 233,73	104 812,59	7 291,42
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 200	6 912,64	5 600	5 900,04
68	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement			17 050	17 050
Total dépenses de fonctionnement		588 000	483 331,65	595 422,59	370 910,86

Analyse rapide : Le total des dépenses de fonctionnement affiche une baisse significative par rapport l'année précédente (-23,3 %) et un niveau de réalisation modéré par rapport au budget prévisionnel voté (environ 62 %). Les charges de personnel sont en diminution significative par rapport à 2023 (24,5 %), le nombre d'agents étant resté stable mais avec une modification du statut administratif de la directrice en lien avec son arrêt maladie (CITIS provisoire et demi-traitement). De même, les charges à caractère général sont en baisse (-32,1 %) du fait notamment d'une diminution significative des publications par rapport aux années précédentes, de même que les autres charges de gestion qui diminuent. La nouvelle modification de la surface des locaux de Lannion permet également de diminuer les charges de locations immobilières et est plus adaptée à l'effectif présent sur place.

> Recettes

Chap.	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024
013	Atténuation des charges	6 100	21 637,00	12 000	26 695,37
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	10 000	0	0	0
74	Dotations, subventions et participations	318 700	333 869,19	347 319	352 348,41
75	Autres produits de gestion courante	253 200	39 288,72	21 605	13 702,85
77	Produits exceptionnels				400,00
Total recettes de fonctionnement		588 000	394 794,91	380 924,00	393 146,63

Analyse rapide : La majorité des recettes est liée au nombre d'adhérents et celui-ci n'a que peu augmenté (trois nouveaux territoires). En raison du contexte interne, la prospection de nouveaux territoires qui avait été mise en veille en partie en 2023 a repris progressivement et a permis de compter trois nouveaux territoires parmi ses adhérents (communes de Concarneau, Camaret-sur-Mer et Crozon). Le syndicat mixte compte également le retrait de la commune de Beaussais-sur-Mer. De plus, la cotisation est restée inchangée depuis 2023. La progression des atténuations de charge (chapitre 13) s'explique par le remboursement des arrêts maladie par l'assurance statutaire (jusqu'en août 2024) non prévus de la directrice.

1.2 Section d'investissement

> Dépenses

Chap.	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024
21	Immobilisations corporelles	12 270,99	0	17 527,23	0
Total dépenses d'investissement		12 270,99	0	17 527,23	0

Analyse rapide : L'année 2024 n'a nécessité aucune dépense d'investissement.

> Recettes

Chap.	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 376,24	2 375,84	944,00	944,24
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 200	6 912,64	5 600	5 900,04
Total recettes d'investissement		10 576,24	9 288,48	6 544,00	6 844,28

Analyse rapide : Les recettes d'investissement correspondent à du FCTVA perçu et aux amortissements.

2. Résultats provisoires de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	370 910,86	385 478,03	14 567,17
Section d'investissement	0	6 844,28	6 844,28
Total	370 910,86	392 322,31	21 411,45

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement		214 498,59	-
Section d'investissement		10 983,23	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	370 910,86	599 976,62	229 065,76
Section d'investissement	0	17 827,51	17 827,51

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement			-
Section d'investissement			-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	370 910,86	599 976,62	229 065,76
Section d'investissement	0	17 827,51	17 827,51
Total	370 910,86	617 804,13	246 893,27

Évolution de l'épargne brute

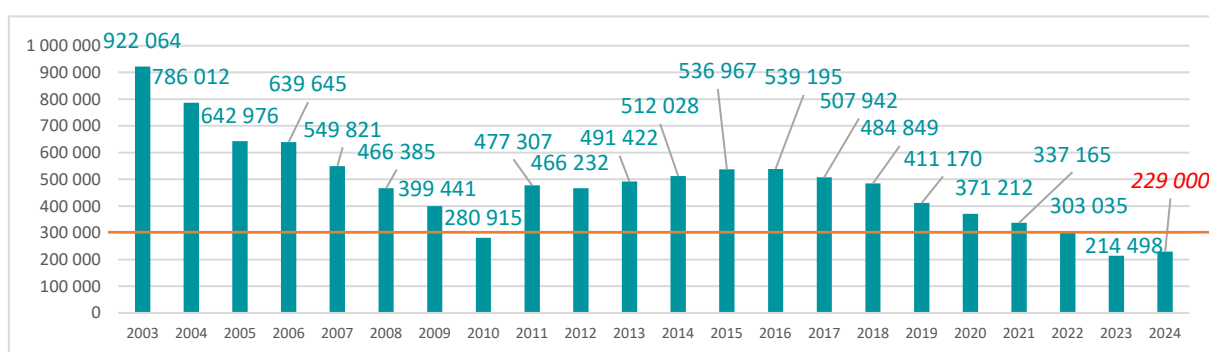
Année	2022	2023	2024
Recettes Réelles de fonctionnement	457 263,03	394 794,91	385 478,03
Dépenses Réelles de fonctionnement	485 286,28	476 419,01	365 010,82
Épargne brute (€)	-28 023,25	-81 624,10	20 467,21

3. Évolution du fonds de réserve

Le « fonds de réserve » de Vigipol (report annuel inscrit en fonctionnement) a été constitué par le versement d'une partie des dommages & intérêts perçus initialement lors du procès de l'Amoco, puis lors du procès de l'Erika. Il a pour but de servir de réserve financière immédiatement mobilisable en cas de pollution majeure pour lancer sans délai les actions les plus urgentes : recrutement de personnel, études, frais de procédure, etc. Le comité syndical a établi précédemment qu'il n'était pas souhaitable que cette réserve tombe en-deçà des 300 000 €.

La réserve sert également à couvrir le déficit de fonctionnement les années où cela s'avère nécessaire. Il a ainsi permis d'amorcer l'extension du Syndicat mixte jusqu'à ce que celui-ci atteigne sa taille critique. Ce qui n'est toujours pas le cas.

Or, la réserve s'amointrit depuis 2016. En fin d'année 2023, cette réserve est à son plus bas et passe sous la barre des 300 000 €. Avec une baisse de 88 536,74 €, soit -29,2 % par rapport à 2022, la réserve n'était plus que de 214 498,59 € à la clôture de l'exercice 2023. Fin 2024, le fonds de réserve devrait se situer aux alentours de 229 000 € et montrerait donc une évolution positive de + 6,8 %.



4. Orientations budgétaires prévisionnelles pour 2025

4.1 Section de fonctionnement

> Dépenses prévisionnelles

Au vu du contexte interne qui va perdurer en 2025 (modification du statut administratif de la directrice lié à son état de santé), les dépenses prévisionnelles du chapitre relatif aux charges de personnels sera indéniablement impacté.

Le reste des chapitres des dépenses sont ajustés en fonction de la situation comptable et administrative du syndicat mixte au 31.12.2024, en prenant en compte également le taux d'inflation.

> Recettes prévisionnelles

De même que pour la fin d'année 2024, des recettes liées aux remboursements des traitements versés aux agents dans le cadre des congés maladie successifs seront perçues dans le cadre de l'assurance statutaire souscrite.

Enfin, le syndicat mixte reprendra ses missions de prospection de nouveaux adhérents, et avec déjà des pistes sérieuses (entre 3 et 5 nouvelles adhésions potentielles, principalement des communes).

4.2 Section d'investissement

> Dépenses prévisionnelles

En 2025, aucun investissement majeur n'est prévu.

> Recettes prévisionnelles

Les recettes d'investissement en 2025 seront essentiellement issues de la FCTVA et des amortissements.